



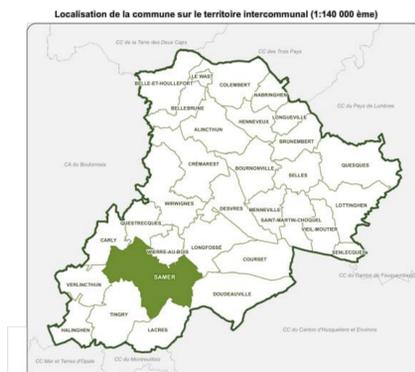
 Communauté de Communes de Deves-Samer



PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE C24 modifié
Aléas, risques et nuisances
 EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE **SAMER**


 ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
 APPROBATION : le 14 novembre 2019



Information : En cas de dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE
 Elements identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléas Inondation / Classes d'aléa

Aléa retrait/croisement des sols argileux

Installation classée pour l'environnement

Autres

Habitats cadastrés

Mesures compensatoires